

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – TEAM BUILDING THE ART OFFICE

1. Objet de la prestation

Les présentes conditions régissent les prestations de team building réalisées par The Art Office, incluant l'animation d'ateliers artistiques, la génération d'une œuvre via intelligence artificielle.

2. Acceptation et validation de commande

Toute commande est réputée ferme dès validation écrite du devis (signature ou accord par email). La validation vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

3. Prix, acompte et solde

Un acompte de 30% du montant total TTC est exigé à la commande.

Le solde est payable à 30 jours nets à compter de la date de facture.

En cas de retard, des pénalités légales et une indemnité forfaitaire de 40€ s'appliquent (C. Com. L441-10).

4. Variation du nombre de participants

Le tarif est établi sur la base du nombre de participants indiqué lors de la commande.

Toute modification doit être communiquée au plus tard 15 jours avant la prestation.

En cas de diminution à moins de 15 jours, le tarif initial reste intégralement dû.

Toute augmentation est soumise à faisabilité et donnera lieu à facturation supplémentaire.

5. Annulation par le client

En cas d'annulation après validation du devis :

- Annulation entre l'acceptation du devis et 30 jours avant la prestation : facturation de 60% du montant de l'acompte (frais de dossier).
- Annulation entre 29 et 15 jours avant la prestation : facturation de 100% de l'acompte.
- Annulation entre 14 jours et le jour J : facturation de 100% du montant total du devis signé.

Toute annulation doit être notifiée par écrit ; la date de réception fait foi.

6. Report de la prestation

Le client peut demander un report, sous réserve d'engagement écrit sur une nouvelle date.

L'acompte est alors intégralement transformé en avoir.

Si des partenaires externes imposent des frais (transport, lieux, restaurateurs...), ces montants seront refacturés au client.

En cas de report décidé à moins de 48 heures de la prestation, des frais correspondant aux engagements internes (équipe, location...) pourront être facturés au client.

Un seul report de prestation est autorisé ; au-delà il sera considéré comme une annulation.

7. Annulation à l'initiative du prestataire

The Art Office peut annuler la prestation en cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou de risque pour la sécurité des participants.

La décision sera prise au plus tard la veille et communiquée immédiatement au client.

L'acompte sera intégralement transformé en avoir valable un an.

Une nouvelle date sera définie d'un commun accord.

8. Dépassement horaire imputable au client

Le devis est établi sur une plage horaire définie.

Tout dépassement imputable au client ou à un tiers non géré par The Art Office entraînera une facturation de 40€ par heure et par animateur.

Toute heure commencée est due.

9. Animation en langue étrangère

Si la prestation doit être animée dans une autre langue que le français, le client doit en informer The Art Office au minimum 30 jours avant la date de la prestation.

En cas de difficulté à mobiliser des animateurs qualifiés, des frais supplémentaires forfaitaires de 300€ seront facturés (recherche et formation).

10. Dégradations et responsabilités matérielles

Des protections sont installées sur les zones de travail.

Le client demeure responsable de toute dégradation des locaux, mobilier, vêtements ou matériel présents sur place.

The Art Office ne pourra être tenu responsable de projections, traces ou salissures malgré les protections.

11. Usage des œuvres et contenus

L'œuvre générée par IA et le tableau final restent protégés au titre de la propriété intellectuelle. Toute diffusion externe (publicité, communication publique, exploitation commerciale) nécessite une autorisation écrite préalable de The Art Office.

Un usage interne non commercial peut être autorisé sur simple demande.

12. Données personnelles et droit à l'image

Les données collectées sont utilisées uniquement pour l'organisation et la facturation.

Chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur simple demande écrite.

The Art Office se réserve la possibilité de photographier ou filmer la prestation à des fins de communication (site, réseaux, portfolio), sauf opposition écrite notifiée avant la date de l'événement.

13. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable si l'inexécution résulte d'un événement de force majeure selon le droit français.

14. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social de The Art Office.